

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de Conseillers Afférent au Syndicat 42 En exercice 42 Présent 25 Votant 25	L'an deux mil vingt et un, le seize octobre, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à 8 heures 30 en session ordinaire à la salle des Fêtes à Manthes sous la présidence de M. David BOUVIER.
Date de convocation : 21/09/2021	
Réservoir de la Madone (Moras-en-Valloire) Avenant n°1 au Lot 1 Avenant n°1 au Lot 2	<u>Présents</u> : André BOUILLY, David BOUVIER, Yves CHAREYRE, Norbert COQUERAY, Denis COURMONT, Marin DERNAT, Gérard ESCOFFIER, François FAURE, Max FIGUET, Jean-Rémi FROGET, Axel GALLAIT, Patrick GAUTHIER, Alexandre GUILLIEN, Ludovic LACROIX, Agnès MARGIRIER, Ludwig MONTAGNE, Gilles MORGUE, Gilbert MOUNIER-VEHIER, Patrice REBOULLET, Philippe RIGNOL, Jean-Marc ROZIER, Didier SAPET, Stéphane SARRAZIN, Daniel SIRERA.
Délibération n°25-2021	<u>Excusés</u> : Armeline AUDRIEU, Céline BLAIN, Mickaël CHAZALON, Anthony DOSSARD, Claude FOUREL, Alain LACROIX, Yves MONNIER et Alain NOIR.
Séance du 16 octobre 2021	

Le Président rappelle que pour la réalisation des travaux de remise à niveau du réservoir de la Madone situé à Moras en Valloire, un marché de travaux allotis de 626 950,72 € HT a été approuvé par le Comité syndicat le 12 avril réparti en 3 lots comme suit :

Lot n°1 : Grpt Pompage Rhône Alpes/Albertazzi pour un montant de marché de	279 982,00 € HT
Lot n°2 : Grpt MSAVEL MACONNERIE / ER RHONE ALPES pour un montant de marché de	339 068,58 € HT
Lot n°3 : Entreprise VOLFEU ALARM pour un montant de marché de	7 900,14 € HT

A ce jour, il y a lieu de rajouter des travaux supplémentaires non prévus au Marché initial du Lot n°1 et du Lot n°2. Ces sujétions techniques imprévues rencontrées au cours de l'exécution des travaux représentent un caractère exceptionnel, imprévisible lors de la conclusion du contrat et dont la cause est extérieure aux parties.

Pour le lot n°1, le montant des travaux supplémentaires s'élève à 18 947 € HT, soit une augmentation de 7% du marché initial.

Pour le lot n°2, le montant des travaux supplémentaires s'élève à 26 066,50 € HT, soit une augmentation de 8%.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'Avenant n°1 au Lot n°1 à passer avec le groupement solidaire d'entreprises POMPAGE RHÔNE ALPES / ALBERTAZZI portant le nouveau montant du marché à 298 929 € HT et augmentant le délai de réalisation de 6 semaines.
- APPROUVE l'Avenant n°1 au Lot n° 2 à passer avec le groupement solidaire d'entreprises MSAVEL MACONNERIE / ER RHONE ALPES portant le nouveau montant du marché à 365 135,08 € HT et augmentant le délai de réalisation de 6 semaines.
- AUTORISE le Président à signer l'Avenant n°1 au Lot n°1 et l'Avenant n°1 au Lot n°2 et tous documents s'y rapportant.

Fait et délibéré au jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Président,
David BOUVIER

